



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 122518

Texte de la question

Mme Catherine Coutelle attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les moyens dévolus à l'association *International Visual Theatre* (IVT). Pionnière dans l'enseignement de la langue des signes française (LSF), IVT est également une compagnie de comédiens sourds à la réputation internationale avec plus de 30 créations à son actif. Dotée d'une salle de spectacle, malheureusement déficitaire, l'association vous interpelle depuis 2007 sur le peu de moyens qui lui est accordée, et ce sans succès. La structure est aujourd'hui exsangue et cette situation contraint IVT à utiliser les marges dégagées par les autres secteurs propres à IVT (enseignement et édition) pour équilibrer le fonctionnement. Ce désintérêt de l'État pour cette association et sa salle de spectacle est dangereux au regard du désert culturel dont souffre la population sourde en France. Elle lui demande donc si le Gouvernement compte accorder un financement pérenne à la salle de spectacle d'IVT et quelles seront les mesures prises afin de soutenir la création culturelle à destination des populations sourdes en France.

Texte de la réponse

L'association International Visual Théâtre développe un projet artistique à destination des sourds et des entendants, en vue de faire connaître à ses publics la théâtralité de la langue des signes. Il s'agit d'un projet très complet autour du spectacle vivant, de l'édition et de la formation à la langue des signes. L'État est le premier financeur public de l'activité d'IVT, avec 250 K€ de subvention. La ville de Paris intervient à hauteur de 150 K€, la région Ile de France pour 75 K€ au titre de la permanence artistique et culturelle. L'établissement génère environ 52 % de ressources propres, essentiellement grâce aux activités de formation et d'édition. Le volet spectacle vivant est structurellement déficitaire, la jauge de la salle de spectacles étant de 180 fauteuils. Par ailleurs, la spécificité du projet artistique en langue des signes implique souvent qu'IVT porte seul les projets de productions, ce qui est financièrement lourd. Aussi, la fragilité de la situation d'IVT est tout à fait analysée et fait l'objet d'une grande attention. C'est pourquoi, en 2011, l'État a accordé une aide exceptionnelle d'équilibre de 95 K€, dont 80 K€ du ministère de la Culture et de la Communication. En 2012, le ministre de la Culture et de la Communication a souhaité également une augmentation de 50 K€ de sa subvention. Un engagement plus fort est souhaitable, d'une part, du secteur professionnel culturel auprès des projets portés par IVT - en co production et/ou en diffusion - et, d'autre part, des élus locaux pour sensibiliser les directeurs des théâtres, afin de permettre de nouvelles collaborations avec IVT, pour que la communauté sourde sur l'ensemble du territoire national puisse avoir un meilleur accès à des oeuvres qui mettent son langage en valeur.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Coutelle](#)

Circonscription : Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122518

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12134

Réponse publiée le : 3 avril 2012, page 2721